

Formation pédagogique et formateurs IMD

Réservé aux sonneurs de 2^e cycle IMD (ou hors cursus, 5^e catégorie FITF et plus)

Bienvenue au sein de la formation pédagogique IMD et de son développement du statut de franchisé. Celle-ci se décompose en trois échelons : **Bronze, Argent et Or**

Cette formation vous proposera une fois par trimestre, un échange pédagogique (un cours et une synthèse des cours donnés de manière autonome par le professeur en formation), en visio avec le directeur ou un professeur titulaire de l'IMD. Dans le cadre d'un suivi régulier, de la validation des compétences pédagogiques requises et surtout dans le souci permanent de votre progression, une synthèse écrite vous sera faite par l'encadrement de l'IMD, en réponse aux comptes rendus hebdomadaires que vous aurez préalablement envoyé.

Chaque professeur devient un représentant de l'IMD et pourra, sous l'aval et le contrôle du directeur de l'IMD, utiliser son label IMD  pour son école. À tout moment, ce label peut être retiré par le directeur, si les conditions de qualité de ligne pédagogique ne sont plus respectées ou si le professeur porte préjudice à l'IMD (image, relations publiques, partenaires...). Un contrat juridique rédigé par l'IMD et signé par les deux parties, déterminera les conditions du partenariat. Les élèves, que vous gèrerez de manière autonome en tant que professeur IMD, seront automatiquement référencés administrativement à l'IMD, conjointement à votre structure d'enseignement.

En tant qu'école privée, l'IMD décernera un diplôme d'échelon IMD (Bronze, Argent et Or) sanctionnés lors d'un examen de validation de compétences, noté et validé par le directeur de l'IMD et un jury compétent.

Votre formation et votre suivi pédagogique sont **GRATUITS**. Les professeurs en formation et les professeurs titulaires gèrent de manière autonome leur rémunération avec leurs élèves.

Toute rémunération ou demande de participation aux frais de vos cours devront faire l'objet d'une déclaration (statut d'auto-entreprise, fiche impôts sur les revenus complémentaires, URSAFF, association...).

Lors des rencontres pédagogiques physiques, vos élèves profiteront d'un cours avec le directeur de l'IMD ou l'un de nos professeurs titulaires.

À bientôt, pour vivre ensemble la pédagogie de la musique.

Le directeur de l'IMD, Nicolas DROMER.

Conditions :

échelon Bronze :



Professeur « assistant »

- Capacité à s'occuper du niveau débutant jusqu'au Brevet du Sonneur
- Si élèves IMD, - 10% sur sa cotisation personnelle de cours IMD
- Donner au minimum une vingtaine de cours individuels et/ou collectifs dans une salle vous appartenant ou dans une des salles annexes de l'IMD sur une année pour parfaire sa formation
- Échanges pédagogiques régulier avec le Directeur de l'IMD sur votre activité et sur vos élèves
- Organiser 1 master class IMD par an avec Nicolas et Adeline DROMER

Franchise échelon Argent :



Professeur « titulaire »

- Capacité à s'occuper du niveau débutant jusqu'à 3^e catégorie
- Si élèves IMD, - 10% sur sa cotisation personnelle de cours IMD
- Gérer une classe annexe de l'IMD dans une salle vous appartenant ou dans une des salles annexes de l'IMD avec des cours hebdomadaires (au minimum 36 cours par an, individuels et collectifs)
- Échanges pédagogiques régulier avec le Directeur de l'IMD sur votre activité et sur vos élèves
- Organiser 1 master class par an avec Nicolas et Adeline DROMER

Franchise échelon Or :



Professeur « titulaire de classe exceptionnelle »

- Capacité à s'occuper des élèves tous niveaux
- Si élèves IMD, - 10% sur sa cotisation personnelle de cours IMD
- Gérer une classe annexe de l'IMD dans une salle vous appartenant ou dans une des salles annexes de l'IMD avec des cours hebdomadaires (au minimum 36 cours par an, individuels et collectifs)
- Échanges pédagogiques régulier avec le Directeur de l'IMD sur votre activité et sur vos élèves
- Organiser 1 master class par an avec Nicolas et Adeline DROMER